

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 2002-17 du 07 Février 2007 modifiant et complétant l'article 2 de la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2007-540 du 02 Novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BIOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 0811/CC/DC du 14 Mai 2008 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin en sa séance extraordinaire du vendredi 30 Mai 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang de la date de leur réception, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

- Jacques Dewayawa MAYABA – Magistrat (Chev/OMB – Déc. N° 96-66 du 02 Avril 1996)
- Pancrace Jacques Eustache BRATHIER - Général de la Gendarmerie à la Retraite (Off/ONB – Déc. N° 2002-332 du 23 Juillet 2007)
- Alexis Sossou HOUNTONDJI – Professeur de Médecine (Chev/ONB – Déc. N° 2008-009 du 21 Janvier 2008)

Article 2 : Sont nommées et promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur pour prendre rang de la date de leur réception, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

- Idrissou BOUKARI – Inspecteur du Développement Rural à la Retraite
- Alfred ELEGBE – Magistrat à la Retraite
- Lucien SEBO – Magistrat à la Retraite
- Christophe Codjo KOUGNIAZONDE – Professeur
- Aimé Nice Bruno AHONLONSOU – Magistrat

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

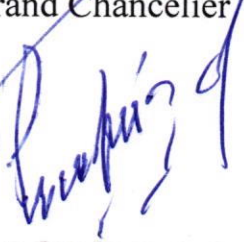
Fait à Cotonou, le 16 avril 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Dr Boni YAYI

Pour le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin et p.o.
Le Vice Grand Chancelier



Romain VILON GUEZO

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTÈRES
26 – GCONB 20 – SGG 4 – DÉPARTEMENTS 12 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FAGEC-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 08 .